

Montréal, le 18 juillet 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur relative à la construction d'une ligne à 735
kV entre les postes Micoua et du Saguenay
Dossier: R-4052-2018**

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint l'Avis aux personnes intéressées diffusé sur notre site internet dans le cadre du dossier mentionné en objet.

La Régie de l'énergie (la Régie) demande au Transporteur de le publier également sur son site internet dans les meilleurs délais et de nous confirmer telle publication.

La Régie demande également au Transporteur de transmettre copie de cet avis aux municipalités visées par le projet faisant l'objet de sa demande d'autorisation, en leur précisant que cet avis leur est transmis afin qu'elles le diffusent à leurs citoyens, ainsi qu'aux communautés autochtones auprès desquelles il a procédé aux activités d'information et de consultation mentionnées dans sa preuve.

Enfin, la Régie demande au Transporteur de déposer par la suite la confirmation de la réception de cet avis par les autorités pertinentes des municipalités et des communautés précitées.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd
p. j.